Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le 16/10/2026
ID : 085-258502962-20261013-D141_BUR131026-DE

D141-BUR131026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-six, le treize octobre à neuf heures trente, le Bureau du Syndicat mixte départemental d'études et de traitement des déchets ménagers et assimilés de la Vendée, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de M. Damien GRASSET.

Présents : Jean-Claude BIRON, Jean-François BIRON, Stéphane BOUILLAUD, Loïc CHUSSEAU, Alexandra GABORIAU, Lionel GAZEAU, Damien GRASSET, Antoine METAIS, Guy PLISSONNEAU, Yannick SOULARD
Excusés : Christophe HOGARD, Romain LEYMONERIE
Date de convocation : 6 octobre 2026
Membres en exercice : 12
Présents : 10
Votants : 10

Conventions de partenariat dans le cadre de « La Grande Collecte des Jouets 2026 »

Vu la délibération D071-COS090626 du 9 juin 2026 portant délégation d'attributions du comité syndical au bureau,

Considérant que la Grande collecte solidaire des jouets organisée par Ecomaison et Ecosystem est une initiative nationale qui a lieu chaque année en novembre pour donner une seconde vie aux jeux et jouets inutilisés.

Considérant que dans ce cadre, les collectivités et professionnels qui participent à cette opération installent des bornes de collecte au sein de divers points tels que écoles, piscines, bibliothèques permettant aux particuliers d'y déposer leurs dons.

Considérant que les jeux et jouets collectés sont ensuite confiés à des acteurs de l'économie sociale et solidaire qui se chargent de les redistribuer ou de les vendre à prix modique.

Considérant que pour cette édition 2026, Trivalis est partenaire d'ecosystem et d'Ecomaison pour l'opération « La Grande Collecte Solidaire des Jouets 2026 » et à ce titre assure sa coordination départementale en facilitant l'inscription des collectivités adhérentes volontaires et en mutualisant l'ensemble des informations nécessaires à son déploiement.

Considérant que du 1er au 30 novembre, six collectivités adhérentes participeront ainsi à l'opération, mobilisant 46 points de collecte répartis sur leur territoire respectif et bénéficiant à 6 recycleries vendéennes.

Considérant qu'en complément de ces 46 points, Trivalis propose d'ouvrir deux points de collecte supplémentaires : l'un au siège social et l'autre à Vendée Tri. Les dons collectés par Trivalis seront ensuite confiés aux deux recycleries vendéennes spécialisées dans la petite enfance : Les Polichinelles à La Roche-sur-Yon et Môm et Colibri à Treize-Septiers.

Considérant que les modalités de coopération entre Trivalis et les deux recycleries mentionnées ci-dessus doivent être définies dans des conventions.

Sur proposition de Monsieur le Président, le bureau est invité à délibérer pour :

Approuver les termes des conventions de partenariat dans le cadre de l'opération « La Grande Collecte Solidaire des Jouets 2026 » à intervenir avec l'association « Les Polichinelles » et l'association « Môm et Colibri », dont les projets sont joints en annexe,

Autoriser Monsieur le Président à signer les conventions, ainsi que tout document se rapportant à cette délibération

Après en avoir délibéré, le bureau, à l'unanimité :

Approuve les termes des conventions de partenariat dans le cadre de l'opération « La Grande Collecte Solidaire des Jouets 2026 » à intervenir avec l'association « Les Polichinelles » et l'association « Môm et Colibri », dont les projets sont joints en annexe,

Autorise Monsieur le Président à signer les conventions, ainsi que tout document se rapportant à cette délibération

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le 16/10/2026
ID : 085-258502962-20261013-D141_BUR131026-DE

Fait et délibéré à La Roche-sur-Yon, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme,

Le Président,



Damien Grasset
Président de Trivalis
15 oct. 2026

Damien GRASSET

Le Secrétaire de séance



Guy Plissonneau
Trivalis - 1er Vice-Président
15 oct. 2026

Guy PLISSONNEAU

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes, 6 Allée de l'Ile Gloriette, 44041 NANTES cedex 01, dans un délai de deux mois à partir de la date de la première mesure de publicité (publication et/ou transmission au contrôle de légalité).